



*Steene, votre village !*

**LE MAG**

**JUIN 2025 N°12**

# Nature et sécurité - développer Steene dans un budget maîtrisé



## Quand les enfants plantent l'avenir : retour sur une année d'engagement à Steene

### Un projet éducatif et écologique d'envergure à Steene : les micro-forêts prennent racine

À la fin de l'année dernière, un projet ambitieux a vu le jour à Steene, porté par une collaboration étroite entre les écoles locales, les associations, les partenaires publics (SIVOM, CCHF, Région, Département) et le soutien précieux du mécène, la MACIF. Deux micro-forêts ont ainsi été plantées sur le territoire communal, marquant une étape importante dans l'engagement environnemental de la commune.

### Un printemps prometteur pour la biodiversité

Avec l'arrivée du printemps, les deux sites ont montré des signes encourageants : les arbres et arbustes plantés ont bien repris, témoignant de la qualité du travail réalisé et de la pertinence du choix des essences. Ces micro-forêts visent à recréer des écosystèmes denses, diversifiés et résilients, favorisant la biodiversité locale tout en jouant un rôle dans la lutte contre le changement climatique.

### Un projet pédagogique au cœur des apprentissages

Tout au long de l'année scolaire, les deux écoles de Steene se sont pleinement investies dans ce projet. Les élèves ont mené un travail d'observation, de recherche et de compréhension autour de la micro-forêt. Ils ont exploré des notions scientifiques telles que la germination, la floraison, les cycles de vie des plantes, mais aussi des thématiques plus larges liées à l'environnement et à la protection de la nature. Ce projet interdisciplinaire a permis de croiser les apprentissages en sciences, en français, et bien d'autres domaines encore.



*Lancement de la plantation de la micro-forêt sur le site Dewaële par Samuel Degezelle, conseiller délégué en charge du projet et Christophe Delbecque, chargé de mission environnement à la CCHF*



## PLANTATION D'UNE MICRO-FORÊT

Selon la méthode de Akira Miyawaki, botaniste japonais, elle repose sur une densité de plantation très élevée, de trois plants au mètre carré. Avec, pour corollaire, une compétition acharnée entre essences pour la lumière, et une croissance bien plus rapide que celle d'une forêt naturelle.



### Un événement marquant : le marché des connaissances

Pour clôturer cette année riche en découvertes, les élèves ont participé début juin à un événement exceptionnel : le marché des connaissances, organisé au Palais de l'Univers et des Sciences (PLUS) par l'Union Régionale de l'OCCE Nord-Pas-de-Calais. Ce rendez-vous éducatif innovant a rassemblé 18 classes de la région, dont trois classes de Steene (CE1, CE2, GS).

Le principe ? Chaque élève devient tour à tour « vendeur » et « acheteur » de savoirs. Les enfants de Steene ont animé six stands passionnants :

- L'arbre comme être vivant
- La faune des bois
- Pourquoi et comment protéger la forêt amazonienne ?
- Les fourmis
- Les cheveux de Monsieur Gazon
- L'hôtel à insectes

Cet espace de partage a permis de valoriser les compétences de chacun, de renforcer la coopération entre élèves et de sensibiliser tous les participants aux enjeux environnementaux actuels.

### Une jeunesse engagée pour la planète

Les élèves ont relevé ce défi avec enthousiasme et brio. Leur implication témoigne de l'importance de sensibiliser les plus jeunes aux questions écologiques. Car c'est bien en les éduquant dès aujourd'hui que nous préparons les citoyens responsables de demain.

**Un grand bravo aux équipes éducatives et aux élèves des deux écoles de Steene pour leur engagement et leur travail remarquable tout au long de l'année !**



# Développement économique

## Mademoiselle Beauté : votre nouvelle adresse pour des ongles parfaits à Steene !

Depuis mai 2025, un vent de nouveauté souffle sur Steene avec l'ouverture de Mademoiselle Beauté, un espace dédié à la beauté des ongles, installé dans un cadre chaleureux et cocooning au domicile de Céline, passionnée et désormais professionnelle diplômée du centre de formation Onglideal à Rosendaël.

Après une reconversion réussie et l'obtention de son diplôme en mars dernier, Céline a décidé de vivre de sa passion en créant son propre institut. Aujourd'hui, elle vous reçoit sur rendez-vous pour vous offrir un véritable moment de détente et sublimer vos mains avec des prestations soignées et personnalisées.

Céline travaille exclusivement avec des produits français, certifiés et respectueux des normes européennes, pour garantir à ses clientes une qualité irréprochable, une tenue optimale et une sécurité maximale.

Prenez soin de vous, offrez-vous une pause bien-être, et repartez avec des ongles impeccables, brillants et élégants !

📍 À Steene – uniquement sur rendez-vous

☎ 07 83 38 27 55 Rue des oeilleux

📷 Instagram : @mademoiselle\_beaute59

📘 Facebook : Mademoiselle Beauté



### Carnet de prestations :

Vernis semi-permanent classique – 1h / 23€

Vernis semi-permanent renforcé – 1h15 / 28€

Gainage gel sur ongles naturels – 1h30 / 33€

Extension d'ongles au chablon – 2h / 43€

(Tenue moyenne : 3 à 4 semaines –

Décorations en supplément)

### 🎁 Offre spéciale été !

Pour célébrer l'ouverture de Mademoiselle Beauté, Céline réserve une offre exclusive à toutes ses nouvelles clientes :

👉 5€ de réduction sur votre première prestation

👉 Et si vous venez accompagnée d'une amie, vous bénéficiez toutes les deux de la remise !

Quatre bougies pour La Tiotte Mouss'tach, le bar à bière ambulant de Fred Geldhof, lancé en juin 2021 sur la commune de Steene, en pleine sortie de crise sanitaire.

Depuis ses débuts, Fred sillonne les routes avec son truck, faisant escale dans les villages pour partager sa passion des bonnes bières et créer du lien autour d'un comptoir chaleureux.

Un concept original qui a su trouver son public, mêlant authenticité, terroir et bonne humeur. Joyeux anniversaire à la Tiotte Mouss'tach et longue vie à cette belle aventure mobile et mousseuse !

## Joyeux anniversaire !



**Entrepreneurs steenois, donnez vie à vos projets avec le soutien financier de la CCHF !**

*Vous êtes artisan, commerçant ou professionnel des services avec un point de vente ouvert au public ?*

Bonne nouvelle : la Communauté de Communes des Hauts de Flandre (CCHF) vous accompagne concrètement dans le développement de votre activité grâce à des aides financières directes ! Qu'il s'agisse d'aménager ou de rénover votre local, de moderniser vos équipements ou encore de faire un pas vers la transition énergétique, vos projets peuvent bénéficier d'un coup de pouce financier de la CCHF.

**L'objectif ? Soutenir les Très Petites Entreprises (TPE) locales dans leur dynamique de croissance et renforcer l'attractivité du territoire.**

## Dépenses éligibles

Aménagement intérieur et extérieur, second œuvre, enseigne, accessibilité, solutions d'économie d'énergie, achat d'équipements, acquisition et aménagement de véhicules servant de point de vente ou de service itinérant dans les communes de la CCHF.

## Soutien financier

La subvention peut atteindre 30% des dépenses éligibles, soit de 1 500 € à 5 000 €, pour un projet dont le montant s'élève entre 5 000 € et 16 665 € HT. Et ce n'est pas tout : ce soutien local peut être complété par les aides régionales proposées par la Région Hauts-de-France.

## Fonctionnement

Avant toute signature de devis ou versement d'acompte, votre dossier de demande doit impérativement être déposé complet auprès du service économique de la CCHF.

Renseignez-vous dès maintenant auprès de la CCHF !

C'est dans l'écrin majestueux de l'église Saint-Martin, vieille de plus de 800 ans, que s'est tenu, les 10 et 11 mai, pour une deuxième édition le Salon des Artisans d'Art de Steene. Un rendez-vous désormais attendu, mêlant patrimoine, savoir-faire et passion.

Organisée par la commune, cette manifestation vise à mettre en lumière des métiers d'art souvent méconnus, en offrant au public une immersion authentique dans l'univers de la création artisanale. « Poussez les portes de l'église de Steene, cette vieille dame de plus de 800 ans, pour aller à la rencontre d'artisans d'art résolus à vous faire découvrir leurs savoir-faire », invitait la municipalité en amont de l'événement.

Et ils ont été nombreux, à avoir franchi le seuil de l'église pour admirer les démonstrations et créations de professionnels passionnés. Parmi eux : Claire Rocamora, fileuse de verre captivant petits et grands par la magie du feu, un tourneur sur bois au geste précis, un tailleur de pierre, une dentelière à l'ouvrage méticuleux, mais aussi des artisans spécialisés dans les vitraux, la céramique, le tissu d'ameublement ou encore la restauration de tableaux.

L'événement gratuit et ouvert à tous, a également permis aux visiteurs de (re)découvrir l'église de Steene, classée pour son intérêt architectural et patrimonial. Un cadre unique pour un salon d'exception, où l'artisanat ancien dialogue harmonieusement avec les pierres chargées d'histoire.

Ce deuxième Salon confirme le succès de l'initiative, qui pourrait bien s'inscrire durablement dans l'agenda culturel de la commune. Un moment suspendu, où le temps semble se figer pour laisser place à la beauté du geste, à la transmission et à l'émotion.

## Artisanat



# Du côté des associations

## 80 ans après la Libération, une exposition rend hommage à l'Histoire locale

Du 8 au 11 mai 2025, à l'occasion du 80e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, la commune de Steene a accueilli une exposition historique majeure : « Steene, un village flamand au cours de la Seconde Guerre mondiale ». Organisée à la salle Raymond-Devos par l'association Vie, sauvegarde et promotion du patrimoine de Steene, cette initiative a permis de faire revivre la mémoire locale à travers une série de témoignages, de documents d'époque et d'hommages aux figures marquantes du village.

### Une guerre vécue au plus près, dans les foyers et les rues de Steene

Si la grande Histoire se joue souvent dans les capitales ou sur les champs de bataille, elle s'écrit aussi dans les rues tranquilles des petits villages. Steene n'a pas échappé aux violences de la guerre. L'exposition préparée par Bruno Codron s'est organisée autour de 12 panneaux retraçant les grandes étapes du conflit vues à l'échelle locale.

De l'invasion allemande en 1940 à la capitulation allemande, en passant par l'évacuation des civils, l'exposition honore la résilience et le courage de ses habitants.

### Deux figures locales mises en lumière

Au-delà des faits historiques, l'exposition rend hommage à deux personnalités de Steene dont le parcours a marqué cette période sombre.

Le curé **Cyrille Gantois** est l'un d'eux. À tort associé à l'abbé Jean-Marie Gantois (personnage controversé, condamné pour collaboration), Cyrille Gantois fut au contraire un homme apprécié, profondément engagé. Alors que les postes de radio étaient interdits, il avait dissimulé un récepteur dans la sacristie pour écouter la BBC et suivre l'évolution du conflit.

Ce qui arriva : arrêté par la Gestapo en 1941, il fut interné à Loos, avant d'être relâché quelques mois plus tard. Il ne reprendra jamais sa place à Steene, se retirant à Cassel puis à Merris, son village natal, où il décéda en 1943. L'exposition lui redonne aujourd'hui sa juste place dans la mémoire collective.

Autre visage mis à l'honneur : **Maurice Dycke**, habitant de Steene, qui avec son épouse, a aidé deux parachutistes alliés – l'Anglais Andrew Ewans et l'Américain Kenneth O'Kinker – en les hébergeant secrètement en 1942 et en 1944. Cette bravoure ne sera pas sans conséquence : le couple est arrêté par la Gestapo le 18 juin 1944, puis libéré le 1er septembre suivant.

### Un devoir de mémoire toujours vivant

Cette exposition a également permis de sensibiliser les plus jeunes : la journée du 9 mai a été entièrement consacrée aux scolaires, leur offrant l'opportunité de découvrir l'histoire de leur village à travers des faits concrets, des objets, et surtout des destins humains.

Gratuite et ouverte à tous, cette initiative montre combien il est essentiel de continuer à faire vivre la mémoire, non seulement pour honorer les héros d'hier, mais aussi pour éclairer les générations futures.

## ...ça s'est passé à Steene...



# Du côté des écoles

## Fermeture de classe à Dewaële : les parents d'élèves indignés

À l'école Pierre-Dewaele, la décision de fermer une classe à la rentrée 2025 fait grincer des dents. En février, l'annonce de cette suppression, dans une école qui comptait alors une soixantaine d'élèves répartis sur quatre classes, a provoqué une vive inquiétude chez les parents.

Depuis, les effectifs ont grimpé : 72 élèves sont désormais inscrits pour la rentrée prochaine. De quoi, selon les familles et la municipalité, justifier une réévaluation de la décision. Mais dans le Nord, contrairement à d'autres départements français, aucune commission de régulation n'est prévue en juin pour ajuster la carte scolaire en fonction des nouvelles inscriptions.

Les parents ont multiplié les démarches. Après une réunion tendue avec le directeur académique fin mars, ils ont à nouveau interpellé l'Inspection académique début avril. En réponse, un courrier daté du 12 mai rappelle que la décision de fermeture ne pourra être revue qu'en septembre. Le calendrier de la carte scolaire, explique l'administration, est établi en deux temps : d'abord entre décembre et mars, puis à la rentrée en fonction des effectifs réellement constatés dans les établissements concernés par un retrait d'emploi.

Autrement dit, malgré l'augmentation des inscriptions, aucune révision n'est possible avant la rentrée. Un fonctionnement trop rigide. Si la fermeture est maintenue, l'école passera de quatre à trois enseignants engendrant un sureffectif et une organisation pédagogique dégradée. Une classe de maternelle pourrait notamment regrouper quatre niveaux et près de 30 élèves. Autre crainte : si une réouverture de classe était finalement décidée en septembre, l'enseignant initialement en poste aurait déjà été affecté ailleurs, et l'école pourrait devoir accueillir un contractuel peu expérimenté. La mairie et l'association des parents d'élèves maintiennent la pression sur l'inspection académique et seront mobilisés lors du recomptage de la rentrée.



## Une belle rencontre

Courant janvier, les élèves de l'école Emile Zola ont rencontré Myriam et Eddy Paridaens, un couple originaire du Dunkerquois engagé de longue date dans des actions humanitaires, notamment en Namibie.

À l'initiative de l'APE, cette rencontre s'inscrit dans un projet de solidarité autour du Kaoko Himba Project, visant à soutenir la communauté Himba du Kaokoland. L'objectif est de contribuer à l'achat de véhicules de transport scolaire afin de permettre aux enfants himbas d'accéder à l'éducation sans être placés en internat, préservant ainsi leur mode de vie et leur culture.

L'APE a organisé une vente de glacière pour les soutenir

- 1 - Les tournois jeunes du FC Steene du mois de Mai
- 2 - Le Cash in Trash Out organisé par Maxime Merland
- 3 - Les 10 ans de l'association Ascendanse et leur gala
- 4 Les 4 jours de Dunkerque
- 5 - Les Marché de nos villages
- 6 - Le Karaoké de la Tiote Mouss'tach
- 7 - L'exposition seconde guerre mondiale par VSPPS
- 8 - Du poulet tous les quinze jours au hameau
- 9 - La Bande de Steene
- 10 - Le repas du CCAS



## Vers un village plus apaisé

Depuis plusieurs mois, la commune s'est engagée dans une démarche résolue en faveur de la sécurité routière et du bien-vivre ensemble. Les premiers résultats sont là, tangibles, mesurables, encourageants : la vitesse moyenne des véhicules a diminué de 8 %, pour s'établir désormais à 52 km/h sur le secteur du village. Ce chiffre, bien qu'encore perfectible, témoigne de l'efficacité des aménagements récemment mis en place.

Mais loin de s'arrêter à ce constat positif, la municipalité poursuit ses efforts avec une série de nouvelles mesures destinées à renforcer la sécurité de tous — piétons, cyclistes, automobilistes — et à redonner à nos rues leur vocation première : celle d'un espace partagé, apaisé, respectueux.

### Une nouvelle limitation à 30km/h

La mesure emblématique de cette nouvelle phase d'aménagement est sans conteste l'abaissement progressif de la vitesse maximale autorisée à 30 km/h sur la RD52, dans les parties d'agglomération. Cette évolution, formalisée par un nouvel arrêté municipal, s'accompagne d'une révision complète de la signalisation verticale.

L'objectif est clair : réduire les risques d'accident, améliorer la cohabitation entre les différents usagers de la route, et surtout offrir un cadre de vie plus serein aux riverains.

### Sécurisation d'un virage sensible

Le virage situé à l'intersection de Ghylvetstraete et de la route de Bierne, reconnu pour sa dangerosité, fait l'objet d'un traitement spécifique. Un marquage horizontal et vertical y est ajouté, afin de mieux signaler la configuration du lieu et d'inciter à la prudence.

### Une expérimentation face à la mairie

Dans une logique d'amélioration continue, la commune teste également une modification de priorité en face de la mairie. À titre expérimental, le "stop" est inversé, donnant la priorité à la sortie de la rue de la Châtellenie (dans le sens mairie vers le terrain de football). Cette mesure sera suivie de près et ajustée si nécessaire.

### Un calendrier en deux temps

Si les travaux côté village ont déjà été réalisés, pour le secteur du hameau du Grand Millebrugge, il faudra patienter jusqu'aux travaux de voirie programmés entre juin et juillet, afin de coordonner les interventions et limiter les nuisances.

En complément, pour la sécurité des écoles et plus particulièrement pour Émile Zola des barrières ont été commandées pour faciliter la circulation aux horaires d'ouvertures de l'établissement. Cette initiative s'inscrit dans une volonté globale de protection des plus jeunes

### Des aménagements conservés et embellis

Les dispositifs de rétrécissement de chaussée, déjà en place, seront maintenus. Leur efficacité n'est plus à démontrer, mais ils seront désormais fleuris, afin de renforcer leur visibilité tout en apportant une touche de verdure et d'esthétique à nos rues.

Ces aménagements, en plus de leur fonction technique, deviendront ainsi des éléments de paysage à part entière.

Par ailleurs, un marquage au sol "30 km/h" sera apposé à l'entrée de chaque chicane, pour rappeler visuellement la nouvelle limitation de vitesse.

## Rouler moins vite, c'est de la responsabilité des conducteurs

Dans nos villages, la route n'est pas qu'un axe de circulation. C'est un lieu de vie, de rencontres, de passages d'enfants, de promeneurs, de cyclistes. Pourtant, trop souvent, la vitesse y est encore perçue comme un droit, alors qu'elle devrait être une responsabilité.

À 50 km/h, un véhicule met en moyenne 25 mètres pour s'arrêter. À 30 km/h, cette distance est réduite de moitié. Ce simple écart peut faire la différence entre un accident évité et un drame. Dans les zones rurales, où trottoirs et passages piétons sont parfois absents, **la vigilance des conducteurs est la première ligne de défense.**

Les rues de nos villages ne sont pas des routes de transit.



Chaque accélération, chaque freinage brutal, chaque dépassement hasardeux met en danger ceux qui y vivent. Respecter les limitations, c'est respecter ses voisins.

Les aménagements routiers, les ralentisseurs, les panneaux 30 km/h sont là pour guider. Mais ils ne remplacent pas le bon sens et la responsabilité individuelle. Un conducteur attentif, respectueux, c'est un village plus serein, plus sûr, plus humain.

**La sécurité routière ne se décrète pas, elle se construit. Elle repose sur un pacte implicite entre la collectivité et chacun de ses membres. Rouler moins vite, c'est faire preuve de solidarité. C'est protéger les plus fragiles. C'est affirmer que la vie, ici, compte.**



Pleine lune des fraises  
12/06/2025



IsaPhotos

## Dans l'oeil d'Isabelle

Mercredi 11 juin 2025, la Lune était exceptionnelle dans le ciel de Steene, car c'était la pleine lune la plus basse dans l'hémisphère nord depuis 18,6 ans !

La prochaine n'aura lieu qu'en 2043. C'est cette position très basse sur l'horizon qui lui donne cette couleur orangée/cuivrée. Son sobriquet fait référence aux noms donnés par les peuples indigènes américains à chaque pleine lune.

Merci à Isabelle Buquet pour cette belle photo.

# Dossier finances

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

**Vous pouvez retrouver l'intégralité de cette note sur :**  
<https://steene.fr/fr/nw/1280437/2469066/note-de-presentation-du-budget-primitif-2025>

## Contexte économique, social, budgétaire et évolution de la population

**Le budget 2025 a été voté par le conseil municipal le 21 mars 2025.**

La commune, qui compte 1 407 habitants (recensement de janvier 2024), fait partie de la communauté de communes des Hauts de Flandre. Elle ne dispose pas de zone commerciale ou artisanale ; seules quelques entreprises sont installées sur un site privé.

Le budget primitif prévoit toutes les recettes et dépenses de l'année. Il respecte les règles budgétaires (annualité, équilibre, etc.) et doit être voté avant le 15 avril (ou le 30 avril en cas de renouvellement du conseil). Une fois voté, il autorise le maire à gérer les finances communales pour l'année, du 1er janvier au 31 décembre.

## Les priorités

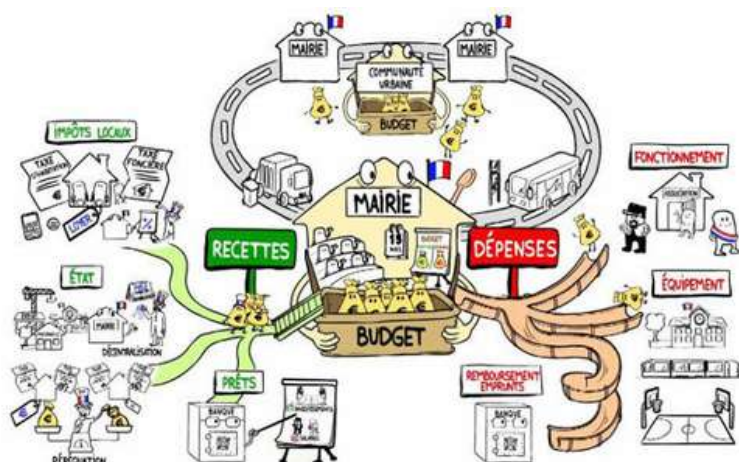
**Le budget a été établi avec la volonté :**

- De poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant la qualité et le niveau des services rendus aux habitants de la commune
- De poursuivre le désendettement, en sachant que seul un prêt relais sera éventuellement contracté pour payer les factures relatives au gros projet d'investissement inscrit au budget en attente de réception de toutes les subventions. Ce prêt relais n'est pas inscrit au budget primitif
- De recourir à des subventions ou au fonds de concours de la CCHF chaque fois que cela est possible (le budget tient compte des prévisions de subventions)
- De maintenir le niveau de fiscalité c'est-à-dire les taux communaux à hauteur de celui de 2024

## Les ressources et les charges

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la commune :

- d'un côté la section fonctionnement pour la gestion des affaires courantes incluant notamment la rémunération des agents
- de l'autre la section investissement qui prépare l'avenir, dépenses qui apporte une plus-value au patrimoine de la commune.



Infographie réalisée par l'agence SYDO dans le cadre de des vidéos "Dessine moi l'éco"

## Section de fonctionnement

| EN €     | NATURE                                                         | REEL<br>2024      | BUDGET<br>2025      |
|----------|----------------------------------------------------------------|-------------------|---------------------|
| DEPENSES | Charges à caractère général                                    | 236 626,44        | 263 660,00          |
|          | Charges de personnel                                           | 451 654,56        | 450 000,00          |
|          | Autres charges de gestion courante                             | 118 034,78        | 138 050,00          |
|          | <b>Total des dépenses de gestion courante</b>                  | <b>806 315,78</b> | <b>851 710,00</b>   |
|          | Charges financières                                            | 11 787,17         | 10 677,00           |
|          | Charges spécifiques                                            |                   | 1 000,00            |
|          | Dotations aux provisions pour dépréciations                    |                   | 4 000,00            |
|          | Dotations aux provisions : amortissements                      | 10 667,93         | 12 956,00           |
|          | <b>Total des dépenses de fonctionnement</b>                    | <b>22 455,10</b>  | <b>28 633,00</b>    |
|          | <b>Virement à la section investissement (023)</b>              |                   | <b>533 941,26</b>   |
|          | <b>TOTAL DES DEPENSES</b>                                      | <b>828 770,88</b> | <b>1 414 284,26</b> |
| RECETTES | Atténuation des charges                                        | 24 683,98         | 9 000,00            |
|          | Recettes de services                                           | 17 940,04         | 30 550,00           |
|          | Impôts et taxes                                                | 583 331,00        | 601 311,00          |
|          | Dotations, subventions et participations                       | 297 099,21        | 289 670,00          |
|          | Produits de gestion courante                                   | 7 073,18          | 1 100,00            |
|          | <b>Total des recettes de gestion courante</b>                  | <b>930 127,41</b> | <b>931 631,00</b>   |
|          | Produits financiers                                            | 1 047,62          | 0                   |
|          | <b>Total des recettes de fonctionnement</b>                    | <b>931 175,03</b> | <b>931 631,00</b>   |
|          | Opérations d'ordre, de transfert entre section                 | 8 746,68          | 13 000,00           |
|          | Résultat reporté (excédent de fonctionnement antérieur) - R002 |                   | 469 653,26          |
|          | <b>TOTAL DES RECETTES</b>                                      | <b>939 921,71</b> | <b>1 414 284,26</b> |

### Les dépenses de fonctionnement comprennent

- les salaires du personnel
- l'entretien et la consommation d'énergie des bâtiments communaux
- les achats de matières et de fournitures, les prestations de services effectuées par les entreprises
- les indemnités des élus
- les subventions versées aux associations et au CCAS
- les intérêts des emprunts.

### Les recettes correspondent à des sommes encaissées

- les impôts et taxes dont le pacte fiscal de la CCHF, les impôts locaux et les dotations versées par le Département, par l'Etat et notre prestataire Proxi (participation pour les prestations de périscolaire et de cantine)
- d'autres recettes comme les locations, les concessions au cimetière, les indemnités de sécurité sociale pour absence des agents...

Le budget tient compte d'un montant de 20 000€ de dépenses imprévues dont 50% en main d'œuvre et 50% en dépenses à caractère général.

On observe une augmentation des dépenses prévisionnelles hors imprévus d'environ 22 000€ qui s'explique notamment par :

- La prévision de départ en classe de neige des enfants (une année sur deux) : 13 000€,
- Une hausse de 2000€ de la prime d'assurance
- Un niveau de subventions attribuées aux associations communales un peu plus élevé.

Les deux principaux types de recettes pour la commune sont :

- Les dotations et les participations (stables depuis 2020, à environ 300 000€ alors que l'inflation a atteint des records (1.6% en 2021 ; 5.2% en 2022 et 4.9% en 2023 et 2.3% en 2024).
- Les impôts et taxes (la hausse des bases fiscales gérée par l'Etat, en corrélation avec le taux d'inflation, a été de 3.9% en 2024. Elle se situera à 1.7% en 2025.)

### Le saviez-vous ?

La capacité d'autofinancement constitue l'écart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement et donc à la capacité de la commune à financer elle-même des projets d'investissement avant remboursement de la dette et sans recourir à l'emprunt. Ce montant est de 65 838€ pour le budget 2025 (imprévus compris).

### Vos impôts en 2025

#### Pas d'augmentation des taux communaux en 2025

- Taxe foncière sur le foncier bâti : 35.20%
- Taxe foncière sur le foncier non bâti : 47.79%
- Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 20.97%

Pour rappel à compter de 2023 la taxe d'habitation est renommée taxe d'habitation pour les résidences secondaires (THRS) et son taux doit être voté annuellement

## Section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir contrairement à la section de fonctionnement. Il est liée aux projets de la commune à moyen et long terme et permet d'accroître le patrimoine.

### Les dépenses d'investissement comprennent

- Les achats de biens immobiliers, de véhicules, de matériel informatique, de gros outillage, des travaux sur des bâtiments existants ...)
- Le remboursement des emprunts
- Les travaux effectués par le personnel pour créer des aménagements de terrain ou réaliser des gros travaux (exemple de la salle des mariages de la mairie)
- Les amortissements des subventions d'équipements reçues

### Les recettes d'investissement comprennent

- Les recettes patrimoniales telles que la taxe d'aménagement en lien avec les permis de construire et de travaux
- Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets repris en dépenses (travaux à l'église, réfection de toiture, changement de menuiseries, le remplacement des chaudières ...).
- Le fonds de compensation de TVA (remboursement de 16.404% des dépenses hors taxes sur certains investissements et travaux de fonctionnement réalisés en deux années auparavant)
- Le recours éventuel à l'emprunt pour le financement des projets

**Pour l'exercice 2025 la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 743 899.68€**

## Les dépenses prévues

- La poursuite de la réduction des dépenses d'énergie :
  - Led : fin de chantier à l'école Dewaele, démarrage pour l'école Zola, éclairage complet salle Devos.
  - Changement partiel des menuiseries à l'école Dewaele et à la salle Devos.
  - Avant dernière année de paiement du passage en LED de l'éclairage public à Territoires Energie Flandres (ex SIECF)
- L'amélioration de l'accueil et du cadre de vie :
  - Changement sonorisation à la salle Devos
  - Travaux d'accessibilité dans les bâtiments
  - Aménagement Aire de sport au lotissement château 2.
  - Remplacement suspensions florales sur les ponts
  - Bungalow au terrain de foot
- Sécurité communale :
  - Barrières fixes en remplacement des barrières mobiles devant l'école Zola
- L'étude pour la libération de places au cimetière
- La remise en état du tableau « La Nativité »

## Les recettes prévues

**La réalisation des investissements est dépendant des recettes. Les projets sont donc réalisés si les subventions sont obtenues, comme annoncé depuis le début du mandat.** Seul la subvention pour l'aire de sport n'a pas encore été validée.

- Les recettes fiscales
  - FCTVA : 11 000€
  - Taxe d'aménagement : 4 000€
- Les subventions
  - Fonds de concours CCHF pour l'éclairage public (11 818€)
  - DSIL par l'Etat (54 947€) / FAPL par la Région (18 316€) / ADVB par le département (62 909€) pour les menuiseries et éclairage
  - DSIL par l'Etat pour la chaudière de l'école Dewaele (10 791€)
  - Fondation du patrimoine pour le tableau la nativité (12 015€)
  - ADVB par le département (4 166€ - à confirmer si le dossier est voté par les élus du conseil départemental)

## La dette

La commune a 7 emprunts en cours. La prochaine fin de prêt bancaire est en 2031. Aucun emprunt n'a été réalisé depuis 2020. (à l'exception d'un prêt relai, remboursé aujourd'hui, pour couvrir l'attente de réception des subventions lors des travaux de l'église)

La dette à fin 2025 sera de 341 749€ soit 245.50€ par habitant (sur la base de la population prise en compte pour le calcul de la DGF soit 1392 habitants)

## Les effectifs de la commune

La commune emploie 14 agents permanents et 1 agent en remplacement pour longue maladie.

- *Administration* : 2 agents à temps complet
- *Technique* : 3 agents à temps complet / 7 agents à temps partiel
- *Animation* : 2 agents à temps partiel

En raison d'un prochain départ en retraite en filière technique, un recrutement a été effectué au 1er janvier 2025 (poste existant dans l'organigramme mais géré antérieurement avec un renfort ponctuel ou saisonnier). Ceci permet à la commune de préparer la suite tout en conservant le même niveau de compétences.

Un départ en retraite en filière animation a eu lieu en février 2025 se traduisant par une réorganisation en interne.

Les charges de personnel s'élèvent à 450 000€ par an, dont 10 000€ d'imprévus inscrits au budget. Ce montant inclut toutes les cotisations et charges annexes.

## Conclusion

| Indicateur                                                                                                                           | Notre commune<br>(1407 habitants) | Moyenne nationale<br>(communes similaires) |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------------|
|  Dépenses réelles de fonctionnement / habitant      | 626 €                             | 682 €                                      |
|  Recettes réelles de fonctionnement / habitant      | 671 €                             | 863 €                                      |
|  Dépenses d'équipement brut / habitant              | 215 €                             | 319 €                                      |
|  Encours de la dette / habitant                     | 243 €                             | 600 €                                      |
|  Dotation globale de fonctionnement / habitant      | 105 €                             | 156 €                                      |
|  Dépenses de personnel / dépenses de fonctionnement | 51,12 %                           | 44,70 %                                    |
|  (Fonctionnement + dette) / recettes                | 97,04 %                           | 87,40 %                                    |
|  Équipement / recettes de fonctionnement            | 31,98 %                           | 36,90 %                                    |
|  Dette / recettes de fonctionnement                 | 36,18 %                           | 69,50 %                                    |

**La commune perçoit moins de recettes que les autres communes de taille comparable, lié à un taux d'imposition moins important et l'absence de zone économique.**

**Les dépenses de personnel légèrement supérieures s'expliquent par la présence de deux écoles sur la commune**

Le budget 2025 comporte un projet d'investissements important qui se traduira par le changement des menuiseries en façade, du chauffage et de l'éclairage de la salle des fêtes ainsi que des portes à l'école P Dewaele.

En fonctionnement la commune continuera à contenir les dépenses autant que cela est possible. Des augmentations de charges fixes telles que la prime d'assurance, la cotisation au SDIS ont été constatées pour 2025 (+3000€)

Pour ce qui est des recettes, le budget est construit avec le même niveau de dotations et avec une augmentation des impôts fonciers et sur résidences secondaires uniquement liée à la hausse des bases.



# Parlons flamand

## Zulma, la brebis ne veut pas aller au lit

De ANVTboeken hen beschikt van een nieuwen boek te maeken voor de jongens, te leezen, thuus, mit ael de famylje : Zulma de Schaepmoere.

Zyt je gereëd van de vertellinge te ontdekken van de Schaepmoere Zulma die nie en wult gaen slaepen. Een boek mee koleuren, zoetighyd, en drietaelig (in 't Westvlamsch, in 't Fransch en in 't Ingelsch) ! Mee de QRkoode op den rik van den boek, je gaet de hystorie kun hooren om te leëren of te doen leëren hoe me dat zeggen in nuuze schoone streeketaele : 't Westvlamsch.

Je kut Zulma de Schaepmoere koopen op nuus netwinkel of by nuuzen Center na Steenvoorde. 8 €, 't is gekoop om mei te doen mee je jongens of je kleën kinders om de streeketaele te kun ontdekken langs de 60 paegen vulle van gevaerenissen en eegenkomsten.

Den 10den boek van nuuze Akademie in 't Westvlamsch !!!

Pour commander le livre : <https://www.anvt.org/vl/zulma-de-schaepmoere-en-wult-nie-gaen-slaepen-zulma-la-brebis-ne-veut-pas-aller-au-lit>

Les éditions ANVT-ILRF s'adressent au jeune public avec un nouveau livre-jeunesse à lire en famille, Zulma de Schaepmoere.

Découvrez vite les aventures de l'espiègle brebis Zulma, qui ne veut pas aller au lit. Un livre tout en couleur, en douceur et trilingue (Flamand occidental, Français et Anglais) ! Grâce au QR code figurant au dos du livre, vous pourrez aussi accéder à l'écoute de l'histoire et ainsi apprendre à la prononcer dans notre belle langue régionale : le flamand occidental. Zulma de Schaepmoere est disponible sur notre boutique en ligne ou dans notre Centre de Ressources à Steenvoorde. Au petit prix de 8 euros seulement, accompagnez vos enfants ou petits-enfants dans leur découverte de notre langue régionale au fil de 60 pages d'aventures et de rencontres.

Le 10ème livre de notre Institut en flamand occidental



## Expression politique

### Echo de "Toujours construire ensemble"

**Conformément à la loi du 27 février 2002 sur la démocratie portant notamment sur le droit d'expression des élus locaux le bulletin municipal donne la parole aux conseillers municipaux qui n'appartiennent pas à la majorité.**

#### LES PETITS RUISSEAUX FONT LES GRANDES RIVIERES

Un Sourire, un Bonjour, un Accueil, une Ecoute

Ces petits gestes sont indices de Solidarité envers les plus modestes

MAIS Egoïsmes, Sectarismes, Racismes et exacerbés Nationalismes

De trop de petits ruisseaux en contrarient et détournent actuellement le cours

MAIS quelques Rentiers toujours plus Riches des fruits créés par les Modestes

Par une surnoise culture d'inflation ne cessent de diminuer les pouvoirs d'achats

MAIS le devoir de Servir de plus en plus souvent remplacé par la quête du Se Servir

Par des feux de plus en plus sauvages consume les promesses de notre belle planète

Puissions-nous le Temps des Choix revenu se voir rétabli le règne de la Raison

Pour que ruissellent de nouveau la Proximité, la Coopération et la Solidarité

Par la multiplication d'écharpes plus porteuses de Devoirs que de Droits

Puisse au plus vite revenir le temps de l'écoute et des services pour Tous

Coulant des petits ruisseaux d'Altruisme vers des grandes rivières d'Equité

Avec qui Hier, Aujourd'hui, comme Demain est prêt à y apporter sa Contribution

# Geschiedens van steens leven

## Le Grand-Millebrugghe : son château, ses propriétaires et l'usine

Par **Bruno Codron**

*Président Vie Sauvegarde et Promotion du Patrimoine de Steene*



Article paru dans le bulletin du Comité Flamand de France - numéro 98-99

### EPISODE 4 - Benoît Dambricourt

Originaire de Saint-Omer, il n'a que 40 ans lorsqu'il prend possession de l'entreprise. Il est le fils de Louis Dambricourt et de Joséphine Constantine Maes, domiciliés à Paris. Il est marié à Anne Rosalie Lecluse dont naît à Steene, en leur château, Charles Dambricourt le 18 septembre 1853.

Les témoins sont Christophe Jacob Walcher, âgé de 71 ans, caissier de la fabrique de sucre, et Louis Théophile Vermersch, 36 ans, chef de culture.

Un décret du 14 mai 1852 nomme Benoît Dambricourt membre de la chambre consultative du département. Il développe la fabrique tout en améliorant le travail des agriculteurs. Il obtient plusieurs récompenses lors d'une exposition en août 1853 à Dunkerque : médaille de bronze pour sa culture de fèves et de carottes dites de Béthune, médaille de bronze pour instruments agricoles perfectionnés, mention honorable dans la catégorie « industrie » pour la fabrication de sucre indigène, prime de 250 francs pour ses recherches sur les drainages.

L'installation de l'usine contribue à fixer un habitat en rang le long de la Colme. Le nombre des maisons augmente de manière significative, proportionnellement au nombre des habitants.

Le 27 janvier 1853, Benoît Dambricourt fait partie de la commission d'assainissement des logements et dépendances insalubres par délibération du conseil municipal. Cette commission constate l'état d'insalubrité conformément à la loi du 13 avril 1850. Quarante habitations d'indigents et d'ouvriers sont visitées le 29 mars. Sur ce nombre, vingt-trois logements sont reconnus partiellement insalubres, le reste étant jugé dans un état complètement insalubre, menaçant infailliblement la santé des habitants et n'étant pas susceptible de recevoir les améliorations que réclament les assainissements. Vingt-deux habitations sises à la section du Grand-Millebrugghe sont ainsi pointées du doigt.

En mars 1857, par arrêté du préfet, Benoît Dambricourt est nommé maire de Steene en remplacement de M. Vanhaecke, décédé. Il occupe la fonction de premier magistrat de la commune jusqu'à son décès, survenu le 29 décembre 1858.

En 1860, une distillerie s'ajoute à la sucrerie. Félix Baptiste François Alexis Dantu en devient propriétaire.

| Année | Maisons | Habitants |
|-------|---------|-----------|
| 1810  | 128     | 661       |
| 1828  | 128     | 743       |
| 1851  | 191     | 893       |
| 1856  | 197     | 862       |

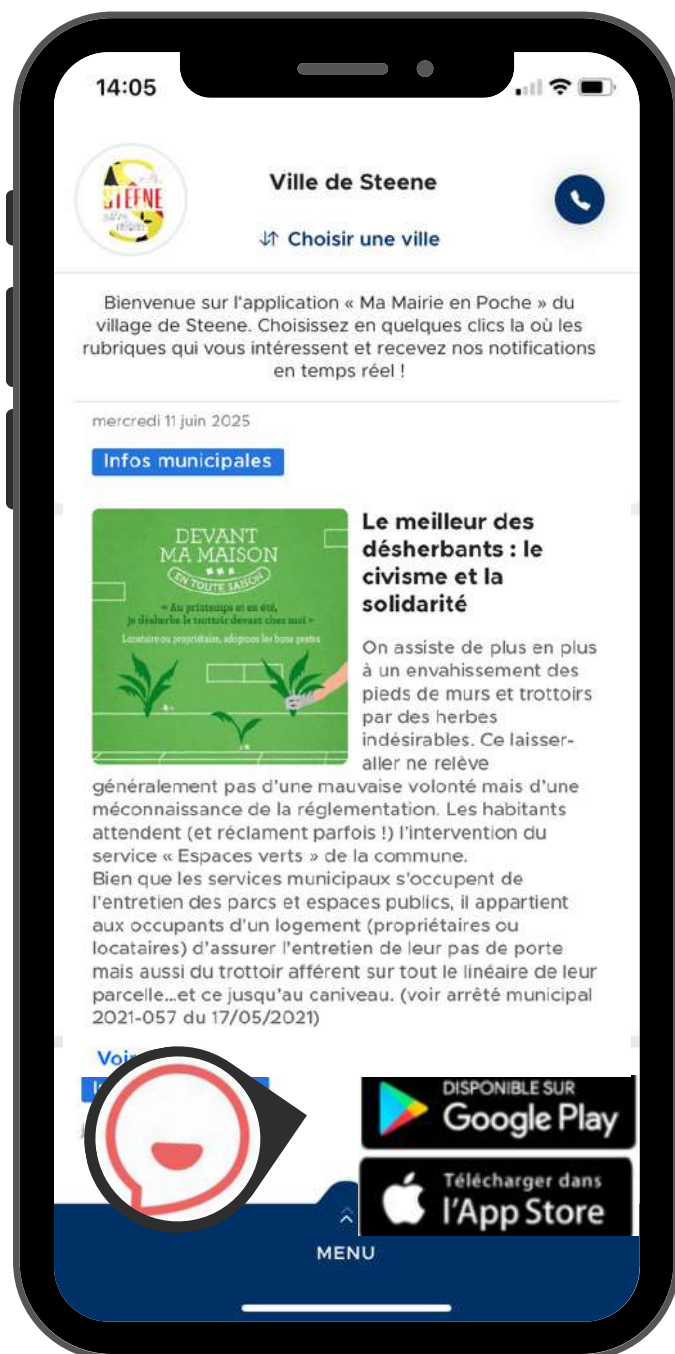
Évolution démographique de Steene dans la première partie du XIX<sup>e</sup> siècle.

**Prochain épisode :  
Félix Dantu, l'éleveur  
multi-médaillés...**

# Agenda

|                                                                                            |                                                                                        |                                                                             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| <b>13 juillet</b><br>Vide grenier<br>Grand Millebrughe<br>Club de Steenbourg               | <b>21 septembre</b><br>Randonnée pédestre<br>Marche patrimoine<br>Au rythme de vos pas | <b>10 novembre</b><br>Saint Martin<br>Village<br>Municipalité               |
| <b>27 juillet</b><br>Marché<br>Place de la mairie<br>Municipalité                          | <b>27 septembre</b><br>Kid's party<br>Salle Devos<br>AnimSteene et la Maison pour Tous | <b>11 novembre</b><br>Commémoration<br>Village<br>Municipalité et CATM      |
| <b>24 août</b><br>Marché<br>Place de la mairie<br>Municipalité                             | <b>27 septembre</b><br>Marché nocturne<br>Place de la mairie<br>Municipalité           | <b>21 novembre</b><br>Soirée Beaujolais<br>Ecole Zola<br>APE Emile Zola     |
| <b>6 septembre</b><br>Truck de Dingue<br>Jardins Salle Aurora<br>La Tiotte Moustach        | <b>28 septembre</b><br>Marathon de la bière<br>Village<br>Municipalité                 | <b>21/22/23 Novembre</b><br>Théâtre<br>Salle Devos<br>Steene Théâtre        |
| <b>6 septembre</b><br>Concours de pétanque<br>Stade Pusca<br>FC Steene                     | <b>3 octobre</b><br>Tournoi de belote<br>APE Pierre Dewaële<br>Salle Devos             | <b>28/29/30 Novembre</b><br>Théâtre<br>Salle Devos<br>Steene Théâtre        |
| <b>7 Septembre</b><br>Randonnée pédestre<br>Marche pour les écoles<br>Au rythme de vos pas | <b>5 octobre</b><br>Randonnée pédestre<br>Octobre Rose<br>Au rythme de vos pas         | <b>6 décembre</b><br>Marché de Noël<br>Salle Devos<br>AnimSteene            |
| <b>13 septembre</b><br>Concert de l'ONL<br>Eglise Saint Martin<br>Anim Steene              | <b>19 octobre</b><br>Bal Country<br>Salle Devos<br>Steenessee Country Dancers          | <b>13 décembre</b><br>Arbre de Noël<br>Salle Devos<br>Ascendance            |
| <b>13 septembre</b><br>Repas des aînés<br>Salle Devos<br>Club de Steenbourg                | <b>1er novembre</b><br>Loto<br>Salle Devos<br>Les Zoutebouns                           | <b>20 décembre</b><br>Repas des aînés<br>Salle Devos<br>Club de Steenbourg  |
| <b>21 septembre</b><br>Journée du patrimoine<br>Eglise Saint Martin<br>VSPPS               | <b>8 et 9 Novembre</b><br>Exposition Yori<br>Salle Devos<br>Municipalité               | <b>31 décembre</b><br>Réveillon Saint Sylvestre<br>Salle Devos<br>FC Steene |
|                                                                                            |                                                                                        | <b>31 décembre</b><br>Réveillon<br>Salle Devos<br>FC Steene                 |

# Ma mairie en poche



Les règlementation sur Facebook ont évolué au cours des dernières années favorisant les publicités au détriment des messages de communication. Aussi , bien que nous continuions à vous répondre et à poster des messages, nous vous invitons à privilégier l'application MMEP

## Informations pratiques

Mairie- 03 28 62 12 90 - [mairie@steene.fr](mailto:mairie@steene.fr)

Techniques - 03 28 62 34 56

[services-techniques@steene.fr](mailto:services-techniques@steene.fr)

Permanence du Maire et de ses adjoints

Sur rendez-vous

Par mail : [nom.prenom@steene.fr](mailto:nom.prenom@steene.fr)

Direction de la publication : Alain Davroux

Rédaction du Mag : Benjamin Denoyelle

## Etat Civil

|                                  |             |
|----------------------------------|-------------|
| <b>Mariage</b>                   | <b>Date</b> |
| Camille SOMVILLE ♥ Raphaël BREEM | 07 juin     |
| <b>Pacs</b>                      |             |
| Morgane LECOCQ & Nicolas LAROYE  | 13 janvier  |
| Franck HUYGHE & Coralie MONSOREZ | 10 juin     |
| <b>Naissance</b>                 |             |
| Arya FILLEBEEN                   | 03 novembre |
| Yaëlle MEDO                      | 24 novembre |
| Romane JACOBSSONE SAILLY         | 20 avril    |
| Aymé WANNEGUE                    | 26 avril    |
| Simon STRZELCZYK                 | 24 mai      |
| <b>Parrainage Civil</b>          |             |
| Elouane DEGEZELLE                | 24 janvier  |
| <b>Décès</b>                     |             |
| Renée JAUMOTTE COURDIER          | 23 décembre |
| José DEVULDER                    | 04 janvier  |
| Claudine LAMBRECHT               | 26 mars     |
| René SEUWIN                      | 25 avril    |
| Michel DUCHESNE                  | 06 juin     |